



Séance du 22 mars 2022

L'an deux mil vingt deux le vingt deux mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire, en mairie sous la présidence de Madame Martine TYSSANDIER, Maire, suite à la convocation adressée le 15 mars 2022,

Etaient Présents : Jean-Henri PALLANCHE, Noël BOIVIN, Isabelle FROSIO, Julien MARTIN, Didier DOUSSON, Emma RAGO, Marc VANDAME (arrivé à 19h27).

Absents excusés représentés :

- Hervé VIALLE donne pouvoir à Jean Henri PALLANCHE
- Catherine RANCE donne pouvoir à Martine TYSSANDIER

Absentes non représentées : Morgane DUPOUX, Emmanuelle POIX

Après approbation des séances du 30 novembre 2021 et 31 janvier 2022 l'ordre du jour est abordé.

1. Intervention du Conseil Municipal des Enfants :

Présentation des enfants et de Jade FROSIO encadrante de cette assemblée.

Camille : des dessins et des poèmes ont été réalisés par les enfants du conseil pour les papis et mamies de la commune.

Elsa : ces dessins et petits poèmes ont été imprimés sur des calendriers et remis aux papis et mamies de la commune avec les coffrets de Noël offerts par le CCAS.

Baptiste : une boîte à livre en bois en forme de pomme sera réalisée avec les personnes qui travaillent au Foyer de Ceyran. Elle sera installée devant la mairie.

Angèle : une action de collecte de produits alimentaires et produits d'hygiène sera organisée au profit des Restos du Cœur un jour de marché et un samedi matin.

Un après midi « Nettoyage du village » sera organisé fin juin ou début juillet comme l'an dernier. Des affiches seront réalisées par les enfants du conseil des enfants.

2. Attribution travaux de voirie chemin du Puy/ Entreprise COUDERT

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de reprise des réseaux d'assainissement et de réfection de voirie chemin du Puy coordonné par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Suite à la consultation deux offres ont été reçues en mairie :

- L'offre de l'entreprise CTPP-COLAS pour un montant total de : 94 015,32 € T.T.C.
- L'offre de l'entreprise COUDERT pour un montant total de : 57 540,00 € T.T.C

Mme le Maire présente les différents éléments du rapport d'analyse des offres, les notes techniques proposées et le classement final établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. A l'issue de l'analyse des offres, l'entreprise COUDERT présente l'offre la « mieux disante » et apporte les garanties financières et techniques pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Valide le classement des offres établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;

- Décide d'attribuer le marché de travaux « Reprise des réseaux d'assainissement et Réfection de voirie Chemin du Puy » à l'entreprise COUDERT sise à Vernines (63) pour un montant total des travaux de 57 540,00 € T.T.C.
- Autorise le Maire ou son représentant légal à signer les pièces afférentes à ce marché et à lancer la commande de celui-ci.

3. Attribution travaux de voirie chemin de la Fontcoïde/ Entreprise COUDERT

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de réfection de voirie chemin de la Fontcoïde coordonné par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Suite à la consultation deux offres ont été reçues en mairie :

- L'offre de l'entreprise CTPP-COLAS pour un montant total de : 24 864,48 € T.T.C.
- L'offre de l'entreprise COUDERT pour un montant total de : 17 820,00 € T.T.C

Mme le Maire présente les différents éléments du rapport d'analyse des offres, les notes techniques proposées et le classement final établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. A l'issue de l'analyse des offres, l'entreprise COUDERT présente l'offre la « mieux disante » et apporte les garanties financières et techniques pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Valide le classement des offres établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;
- Décide d'attribuer le marché de travaux de réfection de voirie Chemin de la Fontcoïde à l'entreprise COUDERT sise à Vernines (63) pour un montant total des travaux de 17 820,00 € T.T.C.
- Autorise le Maire ou son représentant légal à signer les pièces afférentes à ce marché et à lancer la commande de celui-ci.

Arrivée de Marc VANDAME à 19h27.

4. Présentation et vote du Compte Administratif BUDGET COMMUNE 2021

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence d'Emma RAGO, doyenne, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT,

Jean-Henri PALLANCHE présente à l'assemblée le compte administratif 2021 du Budget Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés adopte le Compte Administratif du Budget Commune de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :	
Dépenses	529 295,05 €
Recettes	700 266,65 €
Résultat excédentaire	171 007,60 €

Section d'Investissement:	
Dépenses	118 777,28 €
Recettes	259 990,17 €
Résultat excédentaire	141 212,89€

5. Présentation et vote du Compte Administratif BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence d'Emma RAGO, doyenne, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT,
Jean-Henri PALLANCHE présente à l'assemblée le compte administratif 2021 du Budget Assainissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés adopte le Compte Administratif du Budget Assainissement de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :	
Dépenses	97 391,52 €
Recettes	110 348,62 €
Résultat excédentaire	12 957,10 €
Section d'Investissement:	
Dépenses	60 742,98 €
Recettes	52 994,00 €
Résultat déficitaire	- 7 748,98 €

6. Approbation du Compte de Gestion du BUDGET COMMUNE 2021

Rappel fait du Budget Primitif Commune de l'exercice 2021 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, Après avoir constaté que les réalisations de la commune tant en recettes qu'en dépenses pour le Budget Commune sont conformes à celles du comptable public,

Après avoir approuvé le compte administratif du Budget Commune de l'exercice 2021 lors de la même séance du conseil municipal, le compte de gestion dressé par le comptable public n'appelant aucune observation, le conseil municipal délibère sur son approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Compte de Gestion du Budget Commune 2021 établi par le comptable public. Est ainsi adopté le Compte de Gestion du Budget Commune 2021.

7. Approbation du Compte de Gestion du BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Rappel fait du Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2021 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, Après avoir constaté que les réalisations de la commune tant en recettes qu'en dépenses pour le Budget Assainissement sont conformes à celles du comptable public,

Après avoir approuvé le compte administratif du Budget Assainissement de l'exercice 2021 lors de la même séance du conseil municipal, le compte de gestion dressé par le comptable public n'appelant aucune observation, le conseil municipal délibère sur son approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Compte de Gestion du Budget Assainissement 2021 établi par le comptable public. Est ainsi adopté le Compte de Gestion du Budget Assainissement 2021.

8. Démission de Marc VANDAME à la Commission communale Finances :

Mme la Maire informe le conseil de la démission de Marc VANDAME au sein de la commission Finances et propose à l'assemblée de le remplacer.

Julien MARTIN et Didier DOUSSON proposent de siéger à cette commission.

Le conseil accepte ces désignations.

9. Autorisation règlement facture avant vote du budget

Cette délibération n'est pas nécessaire actuellement, la commune n'ayant pas de projet en cours.

10. Attribution des subventions aux associations / le BP 2022

Mme la Maire propose à l'assemblée de délibérer sur le montant des subventions qui seront allouées aux associations lors du vote du BP 2022 :

- Association Amicale :	280,00 €
- Association Entraide St Sandoux :	230,00 €
- Association La Diane :	200,00 €
- Association Les Chevilles de la Découverte :	200,00 €
- Association Préservation du Patrimoine :	230,00 €
- Association Sando Vita Gym :	180,00 €
- Association Le Cercle de l'Amitié :	180,00 €
- Association Le Club du Vieux Maismac :	180,00 €
- Union des Sapeurs Pompiers :	180,00 €
- Association BAM :	200,00 €

Pour un montant total de 2060,00 €

11. ADUHME : Convention avec MOND'ARVERNE Communauté pour le partage de la cotisation

L'ADUHME est l'agence locale des énergies et du climat. Elle accompagne depuis plus de 20 ans les collectivités locales et autres acteurs des territoires du Puy de Dôme autour d'enjeux de transition écologique. Son ambition est d'aider les

territoires à prendre le virage de la transition énergétique, travailler avec les collectivités locales sur la maîtrise de leurs consommations et dépenses d'énergie et enfin soutenir la diversification énergétique.

L'ADUHME a pour vocation de mutualiser entre les collectivités et les acteurs du territoire une expertise technique en matière d'efficacité et de diversification énergétiques. Le conseil et l'appui qu'elle dispense, portent sur une meilleure intégration des problématiques énergie-climat dans la définition des politiques publiques ainsi que dans l'acte :

- De construire de nouveaux équipements, d'entretenir et de rénover un patrimoine bâti,
- D'aménager le territoire (document d'urbanisme réglementaire, urbanisme opérationnel)

Depuis 2017, Mond'Arverne communauté adhère à l'ADUHME qui accompagne le territoire de manière très complète.

Cet accompagnement s'est fait au bénéfice de la communauté de communes, mais aussi des communes, l'ADUHME ayant désormais réalisée le profil énergétique de l'ensemble des communes de Mond'Arverne avec les diagnostics énergie des bâtiments communaux.

L'expertise de l'ADUHME devient indispensable dans notre capacité à mener nos politiques publiques. En effet, le contexte le montre avec la mise en application prochaine du décret tertiaire qui concernera un grand nombre de collectivités, la fin du fioul comme énergie de chauffage, l'avènement de la réglementation environnementale 2020, sans oublier les opérations phare comme SOLAIRE Dôme pilotée l'ADUHME.

Jusqu'à présent, Mond'Arverne communauté avait assurée l'intégralité de la cotisation à l'ADUHME afin de garantir une mise à niveau des communes du territoire par la réalisation des profils énergétiques pour les communes des anciennes communautés d'Allier Comté communauté et des Cheires.

Aujourd'hui, l'action de l'ADUHME est de plus en plus au bénéfice direct des communes pour l'accompagnement individualisé et sur projets.

C'est pourquoi, la conférence des 27 maires de Mond'Arverne communauté, réunie le 11 janvier dernier, a adopté le principe de mutualisation des interventions de l'ADUHME sur le territoire intercommunal, avec un partage de la cotisation annuelle, à hauteur de 50% pour l'intercommunalité, et 50% pour les communes ;

Pour les communes, la part des 50% est proratisée au nombre d'habitants.

Mond'Arverne communauté s'engage à rester l'interlocuteur « administratif » de l'ADUHME, et s'est donc engagée à conclure des conventions avec chaque des 27 communes, déterminant les parts communales de cotisation.

Pour la commune de Saint-Sandoux, la part de cotisation 2022 à l'ADUHME est de 403,84 €.

La convention est jointe au rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Approuver les termes de partage de cotisation entre Mond'Arverne communauté et la commune de Saint-Sandoux, pour la cotisation 2022 à l'ADUHME,
- Autorise Mme la Maire ou son représentant à signer la convention avec Mond'Arverne communauté.

12. Participation financière au dispositif des chantiers d'insertion porté par Mond'Arverne Communauté et mis en œuvre par l'ASEVe.

Vu la délibération de MOND'ARVERNE Communauté du 24 février 2022, validant le dispositif de soutien des publics éligibles aux dispositifs d'insertion par l'activité économique,

Mme le Maire expose au Conseil municipal :

MOND'ARVERNE a délibéré le 24 février 2022 pour accorder à l'ASEVe une subvention annuelle de 113 334 € pour la mise en place de deux équipes d'insertion à l'échelle du territoire communautaire.

Les deux équipes, composées chacune de 8 bénéficiaires et d'un encadrant technique, ont pour missions de réaliser des travaux de valorisation paysagère et/ou de restauration d'éléments de patrimoine, sur les sites et équipements communautaires, ainsi que sur des sites et biens communaux. A ce titre, la convention qui lie Mond'Arverne Communauté et l'ASEVe prévoit 40 semaines (sur 94 semaines au total pour une année) affectables à des chantiers communaux.

La Communauté de communes a acté, pour les chantiers municipaux, le principe d'une participation communale forfaitaire de 500 € par semaine d'intervention et par équipe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Formalise l'accord de la commune pour bénéficier de l'intervention des équipes d'insertion sur ses sites et biens ;
- Valide le principe d'une participation forfaitaire de 500 € par semaine et par équipe à verser à la Communauté de communes,

13. Personnel secrétariat

Mme la maire rappelle au conseil l'absence d'une adjoint administratif au secrétariat de mairie. Une personne est recrutée en CDD dans le cadre de son remplacement à raison de 12h hebdomadaires.

14. Questions diverses :

Mme la Maire informe le conseil de la démission de Karine COMBIER de ses fonctions de conseillère municipale. Le remplacement de ses délégations sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Intervention de Isabelle FROSIO :

Une charte de Bonne Conduite pour la cantine a été rédigée en collaboration avec les représentants des parents d'élèves et des représentants de l'Association CAPP. Cette charte a pour but de sensibiliser les enfants au respect du personnel de service et de garderie lors des repas, pour que ce temps périscolaire soit un moment de détente et de convivialité mais en ayant conscience que certaines règles doivent être respectées.

Isabelle FROSIO est intervenue à l'école pour présenter cette charte et échanger avec les enfants sur son contenu.

La classe de CM21-CM2 va illustrer cette charte et la présenter aux petits avec des dessins pour que les plus jeunes comprennent les règles.

Cette charte sera signée par les enfants et les adultes

Deux affiches seront réalisées, une sera accrochée à l'école et l'autre au Foyer de Ceyran.

Les enfants travaillent également sur le handicap.

Intervention de Julien MARTIN : un tour du village a permis de définir les emplacements des nouveaux bancs à installer. Les bancs seront mis en place prochainement.

Intervention de Noël BOIVIN : le service technique réalise des travaux de peinture et de pose de parquet au logement communal 12 rue des Barquets. Ce logement sera loué prochainement.

Intervention de Jean Henri PALLANCHE : les articles pour le prochain Sandolien devront être transmis en mairie pour le 15 mai.

Intervention de Didier DOUSSON : un panneau STOP a été volé. Martine TYSSANDIER informe le conseil que ce délit a été signalé à la gendarmerie. Des vis ont été enlevés sur le panneau indiquant la rue des peigneurs. Noël BOIVIN en prend note.

Intervention de Emma RAGO : la sortie de véhicules du porche rue du Commerce est très dangereuse par manque de visibilité et de la vitesse des véhicules rue du Commerce.

Intervention de Marc VANDAME :

Assemblée générale du SICTOM des Couzes prévue prochainement.

Réunion du SMVVA contrat des 5 rivières, projet de situation sur une cartographie de tous les points risques d'inondation et déboulement.

La réunion relative au projet de plantation de haies a eu lieu en mairie animée par des représentants de la Mission Haies de Clermont Métropole en présence d'agents du SMVVA. Une présentation pourrait être organisée lors d'un conseil municipal. Des aides techniques et financières peuvent être sollicitées par la commune. Un devis sera proposé par la technicienne de la Mission Haies. Marc propose que les agents techniques assistent également à cette présentation.

Intervention de Jean Henri PALLANCHE : cette présentation pourrait intéresser aussi les habitants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45

La Maire

Martine TYSSANDIER

Sous réserve de l'approbation du conseil municipal.

Tableau des signatures :

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>	<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>
Martine TYSSANDIER		Emmanuelle POIX	
Jean-Henri PALLANCHE		Morgane DUPOUX	
Noël BOIVIN		Catherine RANCE	<i>Donne pouvoir à Martine TYSSANDIER</i>
Isabelle FROSIO		Julien MARTIN	
Hervé VIALLE	<i>Donne pouvoir à Jean- Henri PALLANCHE</i>	Didier DOUSSON	
Marc VANDAME			
Emma RAGO			